

## **Erratum**

### **Paradigm Capital inc.**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.8.3 du bulletin du 1<sup>er</sup> mai 2009 (Vol. 6, n° 17). L'avis relatif au renforcement de position importante aurait dû se lire comme suit :

Approbation du renforcement de la position importante de 10,22 % à 11,73 % dans le capital-actions de Paradigm Capital inc, courtier en valeurs de plein exercice par David Rolland.

L'erratum a été publié dans la section 3.8.3. du bulletin du 15 mai 2009 (Vol. 6, n° 19).